

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de soins dentaires, l'entente préalable renseignée sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-555433

49943

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5712 Société : R A N

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : Bendidane Abdelkalek

Date de naissance : 14/10/1965

Adresse : 14, Lot Océan CASABLANCA

Tél. : 0661170789

Total des frais engagés : 1932,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : MUPRAS

Date de consultation : 27-09-2020

Nom et prénom du malade : SAHER BENDIDANE

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Anxiété

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le : 12/11/2020

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute

الدكتورة نجوى غزال
أخصائية الأمراض النفسية والعصبية

MXGS0073

6 118001 130115
VALDOXAN 25 mg
Boîte de 28 comprimés
PPV : 310,00 DH
Servier Maroc - Casablanca

Casablanca, le 21-9-2020

SAMIR BENTIDANE Khouma

2 x 180,00

Fluoxet 20mg
1 gel water

552,00
Seroquel 200mg
lep à 20h

2 x 310,00
Valdoxan 25mg
lep le soir

1532,00

PHARMACIE
BEN SNASSEN
Av. Mendi Belparka (face INEJ)
Souissi - RABAT
Tél: 05 37 75 76 72
INPE : 102015096

SYNTHEMEDIC
22 rue soussier bouai el ouam roches
noires casablanca
SEROQUEL
200mg
Boîte de 60
27018 DMP 21 ANSF P.P.V : 552,00 DH
6 118001 021314

Fluoxet 20 mg
30 gélules
6 118000 021681

Fluoxet 20 mg
30 gélules
6 118000 021681

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute
17, rue Najib Mahfoud
Tél: 05 22 22 11 21 - Fax: 05 22 27 27 15

MXGS0073

6 118001 130115
VALDOXAN 25 mg
Boîte de 28 comprimés
PPV : 310,00 DH
Servier Maroc - Casablanca

17, rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél : 0522 22 11 21 - Fax : 0522 27 27 15
0522 22 27 15 : الفاكس - 0522 22 11 21 : الهاتف - الدار البيضاء - حي كوتي - حبيب محفوظ

